

FASS SNCF



L'UNSA-FERROVIAIRE OBTIENT LA RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE DE SAINT-JACUT DE LA MER!

Paris, le 10 septembre 2020

EN QUELQUES MOTS...

L'Action Sociale SNCF gère deux résidences de séjours temporaires, à Sanary (13) et Saint-Jacut de la Mer (22), qui accueillent des pensionnés pour des séjours de plusieurs jours à plusieurs mois, ainsi que des séjours thématiques ponctuels pour les salariés et leur famille (aidants familiaux par exemple).

LE SUJET

Si la résidence de Sanary a été reconstruite à neuf il y a plusieurs années, la résidence de Saint-Jacut nécessite des travaux de rénovation complète, projet que n'a cessé de porter l'UNSA-Ferroviaire depuis la cession des EHPAD par la Direction. Il faut en effet rappeler que cette cession « économise » dorénavant environ 3,5 Millions d'euros de contribution annuelle du FASS. L'UNSA-Ferroviaire s'est constamment attachée à faire redis-

tribuer cette somme directement au profit des bénéficiaires, par exemple et entre autres, avec l'évolution du barème d'aide à domicile, la nouvelle prestation « sortie d'hospitalisation », et ... les travaux de rénovation de Saint-Jacut.

Lors de la Commission Travaux de la CO-FASS de l'an dernier, et sous des prétextes techniques et « d'études en cours », la Direction nous annonçait, une nouvelle fois, une « rénovation petit bras » de Saint-Jacut, de quelques dizaines de milliers d'euros. Rénovation qui, d'ailleurs, n'en était pas une puisque concernant à

l'époque des travaux de mise en conformité et de sécurité, de toutes façons obligatoires... Cette fois, l'UNSA-Ferroviaire, à qui on ne la fait pas, s'est un peu fâchée...

Les multiples interventions de la délégation UNSA-Ferroviaire au sein des instances de la CO-FASS, puis de la Fédération UNSA-Ferroviaire auprès des Directions concernées (DRH du GPU, OPTIM'Services et Action Sociale), ont porté leurs fruits puisque la Direction annonce enfin ce 10 septembre 2020, lors de la Commission Travaux du FASS, le démarrage de la rénovation complète de la Résidence de Saint-Jacut, par tranches annuelles successives planifiées jusqu'en 2022, pour un projet global qui accostera à près de deux millions d'euros.

Dans le contexte économique actuel, il paraît utile de rappeler que ces travaux ne coûteront pas le moindre euro à l'entreprise, puisqu'ils seront auto-financés par le FASS SNCF, salaire socialisé des cheminots : c'est donc un juste retour de fonds pour les bénéficiaires ! De même, ces 2 millions d'euros d'investissements seront prélevés sur le report à nouveau (la « cagnotte ») du FASS et n'impacteront donc en aucune manière le fonctionnement et le budget courants des prestations sociales et autres dépenses de l'Action Sociale.

L'UNSA-Ferroviaire se félicite d'avoir été entendue ! C'est la concrétisation d'une « bonne gestion » du FASS qu'elle n'a cessé de défendre, et qui permettra des conditions de travail améliorées pour les salariée-s du site de Saint-Jacut, une résidence embellie, plus moderne, plus fonctionnelle, plus confortable et plus accessible (accès PMR) pour les résident-e-s. Qu'il s'agisse de la récente évolution de la garde d'enfants « en dépannage » obtenue par notre organisation syndicale, de l'adaptation des prestations financières ou de la qualité des prestations d'accueil, la délégation UNSA-Ferroviaire à la CO-FASS est activement mobilisée sur tous les dossiers.

Vous pouvez compter sur la pugnacité et l'expertise UNSA-Ferroviaire pour une utilisation juste et pertinente des moyens du FASS SNCF, au bénéfice des actifs comme des pensionnés!

FASS SNCF: Fonds d'Action Sanitaire et Sociale de la SNCF CO-FASS SNCF: Commission du FASS SNCF (GRH00224). ACTION SOCIALE SNCF: action.sociale@sncf.fr

0 800 20 66 20 Service & appel gratuits

CONTACTS

François PIEROTTI - Secrétaire Fédéral et Représentant à la CO-FASS pierotti.f@unsa-ferroviaire.org
Pierre THIVILLIER - Représentant à la CO-FASS

